ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**SECTION DU QUÉBEC**

# *RAPPORT DE MISSION*

## *XVI^e SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)*

**Ottawa**
**8 au 10 juillet 1999**

**Le 13 octobre 1999**

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

100-04849/

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**SECTION DU QUÉBEC**

Le 13 octobre 1999

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous faire parvenir le rapport de la XVI[e] Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui s'est tenue à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999, à l'invitation de la section canadienne.

J'étais accompagné, à l'occasion de cette mission, de M. Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance et vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Claude Pinard, député de Saint-Maurice et vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François et vice-présidente de la section du Québec de l'APF, de Mme Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont, de M. Jean-Sébastien Lamoureux, député d'Anjou, de M. Normand Poulin, député de Beauce-Nord, et de Mme Isabelle Giguère, secrétaire administrative adjointe de la section du Québec (ANQ). Le nouveau chargé de mission Amérique, M. Jean-François Simard, député de Montmorency, était aussi présent parmi nous. Vous trouverez à l'**Annexe I** le programme officiel de cette activité, une liste des participants et une fiche synoptique. L'**Annexe II** contient les notes des trois allocutions qui ont été présentées par des députés du Québec. Vous y trouverez également le document de réflexion produit par notre section portant sur le thème de *L'adaptation des inforoutes à la Francophonie et leur utilité pour le travail des parlementaires en Amériques*. Enfin, les résolutions qui ont été adoptées à l'issue des travaux sont regroupées à l'**Annexe III**.

.../2

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

Le vendredi 9 juillet, la journée a débuté par la Conférence des présidents de section de la Région Amérique. Cette réunion était présidée par M. Bernard Patry, président de la section canadienne et président de la Conférence des présidents de section, qui a fait un compte rendu des points saillants de la XXV[e] Session ordinaire de l'APF qui s'est aussi tenue à Ottawa, du 5 au 8 juillet 1999. Il a souligné la présence de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie, à qui les parlementaires de la Francophonie ont pu adresser des questions. Il a brièvement rappelé le travail des commissions, en particulier celui de la Commission politique qui a étudié le financement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. En outre, il a fait un sommaire des discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Session ordinaire proprement dite. M. Patry a tenu à souligner le succès de la première réunion des femmes parlementaires de la Francophonie. Il a brossé un tableau du Séminaire parlementaire qui s'est tenu à Ventiane, au Laos, en décembre 1998, auquel Monsieur Gilles Morin et lui ont participé. Monsieur Bernard Patry a de plus mentionné la mission d'information de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Haïti en mai dernier.

Le nouveau chargé de mission de la Région Amérique, M. Jean-François Simard, nous a présenté un résumé du rapport des activités de la Région pour une période allant de juillet 1998 à juillet 1999. Par la suite, M. Paul Langevin, de la section de l'Alberta, a dressé un bilan de la mission régionale qui a eu lieu à Lafayette et Baton Rouge en Louisiane, en mars 1999.

Par la suite, le président de la section canadienne de l'APF, M. Bernard Patry, nous a présenté le programme de la XVI[e] Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF. Il nous a informé du retard de publication du dernier numéro du *Bulletin Amérique* qui paraîtra cet automne et a rappelé à toutes les sections l'importance de contribuer à la publication de cette revue. J'ai souligné à chacun l'importance d'alimenter le site Internet de la Région Amérique afin de l'enrichir constamment. M. Patry a ensuite présenté un état des revenus et des dépenses du Fonds de la Région pour les mois compris entre avril 1998 et mars 1999 ainsi que les prévisions budgétaires pour la période du 1[er] avril 1999 au 31 mars 2000. Les endroits où se tiendront la prochaine Conférence des présidents de section, la prochaine mission régionale ainsi que la prochaine session de l'Assemblée régionale Amérique n'ont pas encore été déterminés.

Suite à la réunion de la Conférence des présidents de section, nous avons participé à la séance d'ouverture de la XVI[e] Session de l'Assemblée régionale Amérique. Le président de la section canadienne a prononcé une allocution d'ouverture. Le président international de l'APF, M. Nicolas Amougou Noma, et le chargé de mission, M. Jean-François Simard, ont aussi fait des allocutions. J'ai ensuite pris la parole afin de rendre un dernier hommage à M. Neil Gaudry, député du Manitoba, décédé en février dernier. Nous avons ensuite observé une minute de silence à sa mémoire.

.../3

En après-midi, nous avons participé à la première séance de travail qui avait pour thème: *L'actualité politique et parlementaire dans les sections*. Lors de la présentation effectuée sur ce thème à l'étude, Mme Rita Dionne-Marsolais a brossé un tableau des principaux événements qui ont marqué la dernière année politique au Québec.

La deuxième séance de travail, qui était présidée par la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool de la section canadienne, avait pour thème: *Nos jeunes sont-ils en santé?* Cette dernière a amorcé la discussion en présentant le document de réflexion qui avait été préparé à ce sujet. Nous avons entendu plusieurs experts ainsi que deux étudiantes qui sont venues témoigner leur expérience. La présentation de la section du Québec sur ce thème a été faite par le député d'Anjou, M. Jean-Sébastien Lamoureux.

J'ai présidé la dernière séance de travail qui avait pour thème: *L'adaptation des inforoutes à la Francophonie et leur utilité pour le travail des parlementaires en Amérique*. Ayant proposé ce thème, nous avons produit le document de refléxion pour l'ensemble des participants et j'ai fait la présentation de ce sujet. Les experts invités et l'échange de la part des parlementaires présents ont contribué à la richesse des discussions.

Au terme de nos travaux, nous avons adopté cinq résolutions et une motion de remerciements à M. Gilles Morin, président de la section de l'Ontario et chargé de mission sortant (**Annexe III**). La première résolution porte sur l'interprétation des droits linguistiques au Canada. La seconde résolution concerne les dévolutions de responsabilité gouvernementale. Dans la troisième résolution, la Région souhaite l'envoi par la Francophonie d'une mission d'observation d'élections en Haïti. La quatrième résolution portant sur la santé des jeunes, souligne l'importance que des services en français soient dispensés par les gouvernements aux communautés francophones en situation minoritaire. La dernière résolution porte sur la mise en place d'infrastructures d'accès aux inforoutes.

Notre participation à la XVI e Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF a permis d'entretenir de bonnes relations avec des parlementaires francophones des autres sections de la Région Amérique, de débattre de thèmes d'intérêt communs et promouvoir ainsi l'action parlementaire francophone dans la région des Amériques .

Tout en demeurant à votre disposition pour échanger sur les divers sujets qui ont été abordés lors de cette mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

André Boulerice
Député de Sainte-Marie-Saint-Jacques
Président délégué de la section du Québec
de l'APF

p.j.

**ANNEXE I**

*ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE*
*SECTION CANADIENNE*

**XVI[e] SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'APF**

**8-10 juillet 1999**

**Programme**

**Le jeudi 8 juillet 1999**

| | |
|---|---|
| 14 h 00 à 16 h 45 | Inscription des délégués<br>*(Salon Principal, Centre des conférences)* |
| 16 h 45 | Départ de l'hôtel Westin en autocar |
| 17 h 00 | Dîner Restaurant *L'Assiette*<br>*725, boul. de la Carrière, Hull* |
| 19 h 00 | Départ du restaurant pour le *Théâtre de l'Île* |
| 20 h 00 | Pièce de théâtre «Urgent besoin d'intimité»<br>*Théâtre de l'Île*<br>*1, rue Wellington, Hull*<br>Retour aux hôtels en autocar |

**Le vendredi 9 juillet 1999**

| | |
|---|---|
| 9 h 00 | Conférence des présidents de section<br>*(Salon Annexe (pièce 103), Centre des conférences)* |
| 10 h 30 | Séance d'ouverture<br>XVI[e] session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF<br>*(Salon Annexe (pièce 103), Centre des conférences)* |
| 11 h 30 | Photographie officielle |
| 12 h 00 | Déjeuner Restaurant *Courtyard*<br>*21, rue George, Ottawa* |

| | |
|---|---|
| 14 h 00 | Première séance de travail<br>*(Salon Annexe (pièce 103), Centre des conférences)*<br><br>**Thème : L'actualité politique et parlementaire dans les sections** |
| 17 h 00 | Fin des travaux<br><br>Soirée libre |

**Le samedi 10 juillet 1999**

| | |
|---|---|
| 9 h 00 | Deuxième séance de travail<br>*(Salon Annexe (pièce 103), Centre des conférences)*<br><br>**Thème : Nos jeunes sont-ils en santé?**<br>(rapporteur : section canadienne) |
| 12 h 00 | Déjeuner Restaurant *Santé*<br>*45, rue Rideau, Ottawa* |
| 14 h 00 | Troisième séance de travail<br>*(Salon Annexe (pièce 103), Centre des conférences)*<br><br>**Thème : L'adaptation des inforoutes à la francophonie et leur utilité pour le travail des parlementaires en Amérique**<br>(rapporteur : section du Québec) |
| 17 h 00 | Fin des travaux |
| 18 h 30 | Départ de l'hôtel Westin en autocar |
| 19 h 00 | Dîner de clôture Restaurant *Les Fougères*<br>*Route 105, Chelsea*<br><br>Retour aux hôtels en autocar |

**Le dimanche 11 juillet 1999**

Départ des délégués

1999-06-23

# *LISTE DES PARTICIPANTS*
# *XVI^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE*
# *OTTAWA, DU 8 AU 10 JUILLET 1999*

***Alberta***

| | | |
|---|---|---|
| Langevin, Paul | Député, Président de la section | Mme Juliette Langevin |
| Cao, Wayne | Député | Mme Kim Cao |
| Ducharme, Denis | Député | Mme Rose Ducharme |
| Leibovici, Karen | Députée | M. Stephen Zepp |
| Lepage-Kamuchik, Louise | Secrétaire administrative de la section | |

***Cameroun***

| | | |
|---|---|---|
| Amougou Noma, Nicolas | Premier Vice-président de l'Assemblée nationale, Président de l'APF, Président de la section | |
| Noumga Kaokamla, Jean | Secrétaire administratif de la section | |

***Canada***

| | | |
|---|---|---|
| Patry, Bernard | Député, Président de la section | |
| Gauthier, Jean-Robert | Sénateur | Mme Monique Gauthier |
| Losier-Cool, Rose-Marie | Sénatrice | |
| Bélanger, Mauril | Député | |
| Dalphond-Guiral, Madeleine | Députée | |
| de Savoye, Pierre | Député | Mme Dominique Leclerc |
| Girard-Bujold, Jocelyne | Députée | |
| Paradis, Denis | Député | |
| Bourque, Clairette | Cosecrétaire administrative de la section | |

***Haïti***

| | | |
|---|---|---|
| Daniel, Jean-Claude | Sénateur, Deuxième secrétaire du Bureau du Sénat | |
| Emmanuel, Wesner | Sénateur | Mme Gladys Emmanuel |
| Laguerre, Gelerme | Sénateur | |

***Île-du-Prince-Édouard***

| | | |
|---|---|---|
| Maddix, Robert | Député, Président de la section | |
| DesRoches, Donald | Secrétaire administratif de la section | |

***Nouveau Brunswick***

| | | |
|---|---|---|
| Thériault, Bernard | Député, Président de la section | |
| Bernard, Joël | Député | |
| Leblanc, Phyllis | Secrétaire administrative de la section | |

***Nouvelle-Écosse***

| | | |
|---|---|---|
| Gaudet, Paul | Secrétaire administratif de la section | |

***Ontario***

| | | |
|---|---|---|
| Lalonde, Jean-Marc | Député, Président de la section | Mme Gisèle Lalonde |
| Boyer, Claudette | Députée | |
| Koch, Katch | Secrétaire administratif adjoint | |

***Québec***

| | | |
|---|---|---|
| Boulerice, André | Député, Président délégué de la section | |
| Gagnon-Tremblay, Monique | Députée, Vice-présidente de la section | |
| Bissonnet, Michel | Député, Vice-président de l'Assemblée nationale | |
| Dionne-Marsolais, Rita | Députée | |
| Lamoureux, Jean-Sébastien | Député | |
| Pinard, Claude | Député, Vice-président de l'Assemblée nationale | Mme Monique Pinard |
| Poulin, Normand | Député | + conjointe |
| Giguère, Isabelle | Secrétaire administrative adjointe | |

***Région Amérique***

| | |
|---|---|
| Simard, Jean-François | Député, Chargé de mission Amérique |
| Tanguay, Marie | Secrétaire administrative régionale |

***Secrétariat général***

| | |
|---|---|
| Filion, Brigitte | Conseillère de la Commission de la coopération et du développement |
| Lavoie, Martin | Conseiller de la Commission politique |
| Ndikpo, Matthieu | Conseiller de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles |
| Péjo, Philippe | Conseiller de la Commission des affaires parlementaires |

## *OBSERVATEURS*

***À titre personnel***

| | | |
|---|---|---|
| Morin, Gilles | Chargé de mission Amérique sortant | Mme Paula Morin |

***Martinique (Dom Tom)***

| | |
|---|---|
| Petit, Pierre | Député |

***New Hampshire***

| | | |
|---|---|---|
| Guay, Lawrence | Député | Mme Yolande Guay |

***Saskatchewan***

| | |
|---|---|
| Kasperski, Lindy | Député |

***Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF)***

| | |
|---|---|
| Richer, Suzanne | Directrice générale |

***Bibliothèque du Parlement canadien***

| | |
|---|---|
| Leduc, Diane | Recherchiste |
| Leman, Marc | Recherchiste |

***Conseil de la vie française en Amérique***

| | | |
|---|---|---|
| Lévesque, Gérard | Avocat et notaire | Mme Sonia Pooran |

***École secondaire de l'Île (Hull)***

| | |
|---|---|
| Mitrovic, Milenka | Étudiante |

***École secondaire publique Louis-Riel (Gloucester)***

| | |
|---|---|
| Sobczak, Julie | Étudiante |

***Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)***

| | |
|---|---|
| LeBlanc, Gino | Président |

***Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario (HEEO)***

| | |
|---|---|
| Doiron, Dr Daniel | Psychiatre |

***Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (RRSSO)***

| | |
|---|---|
| De Serres, Dr Jean | Directeur, Direction de la santé publique |
| Julien, Dr Gilles | Pédiatre, Direction de la santé publique |

***Société Radio-Canada***

| | |
|---|---|
| Bélanger, Pierre C. | Directeur des nouveaux médias, Radio française |

## *COMITÉ D'ACCUEIL*

(Direction des comités et des services législatifs de la Chambre des communes)

André Bélanger
Adjoint administratif

Mme Guyanne Desforges
Greffière à la procédure

Mme Danielle Gougeon
Agent de protocole

Mme Nathalie Labelle
Agent de soutien

Mme Suzie Larocque
Adjointe administrative

Mme Christine MacIntyre
Agent de protocole

M. Michel Quevillon
Agent de soutien

Mme Julie Sarrazin
Adjointe administrative

Mme Jeannine Ward
Ex-adjointe administrative

## XVI[e] SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'APF

### Fiche synoptique

**Activité**

- XVI[e] Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF
- Ottawa, Canada
- 8 au 10 juillet 1999

**Participants**

- Monsieur André Boulerice, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, président délégué de la section du Québec de l'APF
- Monsieur Michel Bissonnet, député de Jeanne-Mance, vice-président de l'Assemblée nationale
- Monsieur Claude Pinard, député de Saint-Maurice, vice-président de l'Assemblée nationale
- Madame Monique Gagnon-Tremblay, députée de Saint-François, vice-présidente de la section du Québec de l'APF
- Madame Rita Dionne-Marsolais, députée de Rosemont
- Monsieur Jean-Sébastien Lamoureux, député d'Anjou
- Monsieur Normand Poulin, député de Beauce-Nord
- Monsieur Jean-François Simard, député de Montmorency
- Madame Isabelle Giguère, secrétaire administrative adjointe de la section du Québec de l'APF

**Contexte**

- La Région Amérique de l'APF existe depuis 1980 et les Sessions annuelles se tiennent en alternance entre les sections d'Amérique
- Il s'agit de la XVI[e] Session annuelle de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF, la dernière ayant eu lieu à Aylmer, en août 1998
- Une réunion de la Conférence des présidents de section de la Région se tient également à l'occasion de chaque Session régionale. Le président de l'Assemblée nationale et vice-président de l'APF, M. Jean-Pierre Charbonneau,

présidait la Conférence des présidents de section de la Région Amérique. À Ottawa, il a été remplacé par M. Bernard Patry, président délégué de la section du Canada qui est devenu le Président actuel de la Conférence des présidents de sections

**Thèmes**

- L'actualité politique et parlementaire dans les sections
- Nos jeunes sont-ils en santé?
- L'adaptation des inforoutes à la Francophonie et leur utilité pour le travail des parlementaires en Amérique

**Objectifs et enjeux**

- Au cours des dernières années, la section du Québec a été l'inspiratrice de l'organisation et des travaux de la Région Amérique de l'APF. Elle fait preuve de leadership et assure un maximum de cohésion dans les prises de position régionales au sein de l'APF.

- La Session de l'Assemblée régionale constitue par ailleurs un moment privilégié, pour les parlementaires québécois, de rencontrer leurs homologues francophones d'Amérique, qui participent peu, à l'exception des parlementaires fédéraux, aux autres réunions de l'APF. Elle s'avère notamment un important forum de communication avec les francophones hors Québec, qu'il s'agisse de parlementaires ou d'associations, auprès desquels il est alors possible de promouvoir les politiques québécoises relatives aux thématiques abordées.

**Commentaires**

- Huit sections étaient représentées (Alberta, Canada, Haïti, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario et Québec)
- Des observateurs de la Saskatchewan, du New-Hampshire et de la Martinique participaient également à la Session à titre d'observateurs
- Des représentants de la Banque internationale d'information sur les États francophones (BIEF), du Conseil de la vie française en Amérique, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada

(FCFA), de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario (HEEO), de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Outaouais (RRSSO), de la Société Radio-Canada ainsi que deux jeunes étudiantes ont aussi participé à cette session

**Coûts**

- Transport: 378,88 $
- Per diem: 1 883,80 $

**Total: 2 262,68 $**

22 septembre 1999

**ANNEXE II**

Service de la recherche
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

# ÉPHÉMÉRIDES DES ÉVÉNEMENTS POLITIQUES DU QUÉBEC
## (Août 1998 à juin 1999)

Québec
22 juin 1999

# 1998

**17 août 1998**

Le ministre des Affaires autochtones du Québec et le chef du conseil de bande des Micmac signent une entente accordant aux Micmacs 30 000 mètres cubes de bois. La signature de ces contrats met ainsi fin à la barricade érigée par les Micmacs sur la route 132 à Pointe-à-la-Croix en Gaspésie.

**18 août 1998**

Le premier ministre Lucien Bouchard reporte à plus tard la mission commerciale qu'il devait diriger, en novembre, en Amérique latine.

**20 août 1998**

La Cour suprême rend son jugement au sujet d'une déclaration unilatérale d'indépendance du Québec. Le jugement rejette l'hypothèse d'une sécession unilatérale. Mais un vote qui aboutirait à une majorité claire au Québec en faveur de la sécession, en réponse à une question claire, conférerait au projet une légitimité démocratique que tous les autres participants à la Confédération auraient l'obligation de reconnaître et la Cour suprême estime que les membres de la Confédération auraient donc «l'obligation constitutionnelle» de négocier les conditions d'accès à la sécession du Québec.

**4 septembre 1998**

Une enquête de Statistique Canada démontre que, pour le deuxième mois de suite, c'est le Québec qui a créé en août le plus grand nombre d'emplois, soit 30 500.

**18 septembre 1998**

Les producteurs de porcs du Québec réclament une aide accrue du gouvernement et, se disant «au bord de la faillite» (à cause de la baisse du prix du porc), improvisent une porcherie à ciel ouvert qui ralentit puis bloque la circulation sur l'autoroute Jean-Lesage. Le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, est prêt à négocier en autant que les producteurs cessent leur manifestation qui prend fin le 22 septembre.

**23 septembre 1998**

Le premier ministre procède à un remaniement ministériel:
- trois nouveaux ministres accèdent au Cabinet:
  - M. Joseph Facal est nommé ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
  - Mme Nicole Léger est nommée ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance;
  - M. François Legault est nommé ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie. (M. Legault accède au Conseil des ministres sans avoir été élu député à l'Assemblée nationale).
- quatre autres ministres acceptent de nouvelles responsabilités:
  - M. Jacques Brassard, ministre des Transports, devient leader parlementaire du gouvernement;
  - M. Matthias Rioux, ministre du Travail, devient ministre responsable des Aînés;
  - M. Roger Bertrand est nommé ministre responsable des Services gouverne-mentaux;
  - M. Jean-Pierre Jolivet est nommé ministre des Régions.

**20 octobre 1998**

Reprise de la 2e session de la 35e Législature.

**21 octobre 1998**

Le Président de l'Assemblée nationale dépose des modifications permanentes au Règlement concernant l'horaire de l'Assemblée et celui des commissions, la dénomination, la compétence et la composition des commissions, ainsi que les affaires inscrites par les députés de l'Opposition.
Adoption du projet de loi 456 modifiant la *Loi sur l'Assemblée nationale* pour prévoir que lorsque le poste de président de l'Assemblée nationale est vacant, un des vice-présidents remplace le président dans l'exercice de ses fonctions administratives.
Prorogation de la deuxième session de la 35e Législature.

**28 octobre 1998**

Dissolution de la 35e Législature et déclenchement des élections générales qui auront lieu le 30 novembre 1998.

**22 novembre 1998**

Décès de M. Yves Blais, député du Parti québécois dans la circonscription de Masson. L'élection sera reportée au 14 décembre 1998.

**30 novembre 1998**

Élections générales.
Le Parti québécois remporte la victoire avec 75 députés (42,87% des voix), le Parti libéral fait élire 48 députés (43,55% des voix) et l'Action démocratique du Québec, un (11,81% des voix)

**14 décembre 1998**

Gilles Labbé est élu député du Parti québécois dans la circonscription de Masson. L'Assemblée nationale comptera donc 76 députés du Parti québécois, 48 du Parti libéral et un représentant de l'Action démocratique.

**15 décembre 1998**

Présentation du Conseil des ministres

- Lucien Bouchard, premier ministre
- Bernard Landry, vice-premier ministre, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre des Finances
- Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre de la Famille et de l'Enfance
- Jacques Léonard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du Trésor
- Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, ministre des Affaires municipales et de la Métropole et ministre responsable des Aînés
- François Legault, ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, ministre de l'Éducation et vice-président du Conseil du Trésor
- Diane Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, ministre du Travail et ministre responsable de l'Emploi
- Guy Chevrette, ministre des Transports, ministre délégué aux Affaires autochtones, ministre responsable de la Faune et des Parcs, ministre responsable de la Réforme électorale et président du Comité de législation
- Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de la Réforme parlementaire
- Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de la Charte de la langue française

- Jean Rochon, ministre responsable de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- Rémy Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Serge Ménard, ministre de la Sécurité publique
- Linda Goupil, ministre de la Justice et ministre responsable de la Condition féminine
- Paul Bégin, ministre de l'Environnement
- Robert Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
- Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications
- André Boisclair, ministre de la Solidarité sociale
- Rita Dionne-Marsolais, ministre du Revenu
- Jean-Pierre Jolivet, ministre des Régions
- Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance
- Guy Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce
- Joseph Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes
- Maxime Arseneau, ministre délégué au Tourisme
- David Cliche, ministre délégué à l'Autoroute de l'information et aux Services gouvernementaux
- Gilles Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la Jeunesse
- Jacques Baril, ministre délégué aux Transports.

Fait à noter, c'est la première fois que des femmes sont nommées aux postes de ministre de la Justice et de ministre des Affaires municipales et qu'elles occupent autant de sièges au Conseil exécutif (8).

# 1999

**8 janvier 1999**

Le gouvernement fédéral informe le Président de l'Assemblée nationale qu'il se retire de la Conférence parlementaires des Amériques.

**20 janvier 1999**

Alliance Québec se lance dans une nouvelle bataille juridique pour forcer le gouvernement du Québec à adopter, près de sept ans après l'échéance prévue dans la loi, les plans d'accès aux services de santé pour les anglophones.

**28 janvier 1999**

La commission d'enquête sur la Sûreté du Québec (Commission Poitras) conclut que ce corps policier est dans une condition si déplorable qu'il est incapable, à l'heure actuelle, de mener de son propre chef les multiples redressements qui s'imposent.

**4 février 1999**

Lors de la rencontre des premiers ministres, le premier ministre du Québec refuse de s'associer à une entente cadre sur l'union sociale qu'il perçoit comme un recul pour le Québec. Le Québec pourra tout de même bénéficier de fonds fédéraux pour financer ses programmes sociaux et de santé.

**17 février 1999**

À la suite du dépôt du budget par le ministre des Finances à Ottawa, le premier ministre du Québec accuse le premier ministre fédéral d'avoir renié l'entente intervenue avec les provinces concernant le financement des soins de santé et renié sa parole et sa signature relatives à l'entente sur l'union sociale.

**23 février 1999**

Pour essayer de résorber la crise dans les urgences des hôpitaux, la ministre de la Santé et des Services sociaux accorde 17,2 millions$ aux omnipraticiens.

**2 mars 1999**

Ouverture de la première session de la 36e Législature. Cette ouverture est marquée par deux premières dans l'histoire du parlementarisme québécois: l'élection du Président de l'Assemblée nationale. M. Jean-Pierre Charbonneau, par un scrutin secret, et l'élection d'un troisième vice-président, celui-ci provenant des rangs de l'Opposition. C'est M. Michel Bissonnet, député libéral de Jeanne-Mance, qui a été élu.

**3 mars 1999**

Discours d'ouverture. Parmi les faits saillants, mentionnons: politique des universités de même qu'une politique de financement de l'enseignement supérieur; création de 15 000 nouveaux emplois d'ici 2005 dans le secteur agricole et agro-alimentaire et 7000 nouveaux emplois en tourisme; 60 000 stages seront disponibles dans les Carrefours jeunesse-emploi pour les jeunes qui veulent atteindre le marché du travail; les lois du travail seront revues et un immense Sommet de la jeunesse réunira les jeunes en l'an 2000.

**4 mars 1999**

Le gouvernement du Québec s'excuse formellement auprès des «orphelins de Duplessis» et met en place un fonds d'aide de 3 millions pour leur venir en aide. Cependant, le Comité des orphelins de Duplessis juge cette offre inacceptable et réclame une enquête publique.

**9 mars 1999**

Discours du budget. Les points saillants du budget déposé par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances, M. Bernard Landry, sont: déficit zéro atteint un an plus tôt que prévu; 1,7 milliard $ investis dans le domaine de la santé; 600 millions $ pour l'éducation et la jeunesse; 300 millions pour la création d'emplois et 50 millions $ investis dans la culture. Une réduction d'impôt de 400 millions est prévue pour les particuliers en juillet 2000.

**10 mars 1999**

Dépôt du rapport du Vérificateur général. On y souligne entre autres le manque de rigueur dans l'octroi et le contrôle de subventions aux municipalités et la désorganisation des services préhospitaliers qui provoque des décès et gaspille l'argent des contribuables.

Le gouvernement du Québec dépose ses offres salariales aux employés du secteur public: 5% sur trois ans. Les syndicats rejette cette offre qu'ils jugement nettement insuffisante.

**11 mars 1999**

Décès de l'ancien député du Parti québécois, le Dr Camille Laurin, à qui l'on doit la Charte de la langue française.

**15 mars 1999**

Au cours de sa visite à Barcelone, le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, réclame le droit de dépêcher des représentants québécois au sein de délégations canadiennes à des instances comme l'UNESCO ou le Commonwealth.

**30 mars 1999**

Le Président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, écrit à ses homologues fédéraux afin de faire en sorte que le Parlement fédéral revienne sur sa décision de janvier de se retirer de la Conférence parlementaires des Amériques.

**10 avril 1999**

Décès du directeur général des élections, M. Jacques Girard. M. Girard avait été nommé par l'Assemblée nationale en juin 1998.

**14 avril 1999**

Le premier ministre Lucien Bouchard, en mission à New York, annonce qu'il y aura une «Saison du Québec à New York» en 2001, événement qui ressemblera au Printemps du Québec à Paris, qui se termine en juin 1999.

**20 avril 1999**

La commission Bédard sur la fiscalité municipale dépose son rapport. Elle recommande, entre autres, un réaménagement des 111 municipalités de la grande région métropolitaine en une vingtaine de villes et, dans la région de Québec, cinq villes au lieu de 43; une modification en profondeur du cadre institutionnel du palier supramunicipal et l'élection de ses membres au suffrage universel ; le transfert de plusieurs responsabilités du gouvernement vers les instances municipales.

**23 avril 1999**

M. Jean Jolin est nommé Directeur général des élections, pour une durée maximale de 6 mois.

**28 avril 1999**

La ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, démissionne de son poste de ministre, à la suite d'un avis de la Commission d'accès à l'information selon lequel le ministère du Revenu a enfreint sa propre loi en fournissant des renseignements personnels pour un sondage sur les pensions alimentaires. Mme Nicole Malo, sous-ministre du Revenu, a, elle aussi, remis sa démission. C'est M. Bernard Landry qui devient ministre du Revenu.

**29 avril 1999**

Les présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont fait savoir officiellement, par une lettre adressée au secrétariat de la COPA à Québec, que le Parlement fédéral ne siégera plus à la Conférence parlementaire des Amériques, préférant participer à une nouvelle association interparlementaire au sein de l'Organisation des États américains.

**6 mai 1999**

Les conjoints de fait homosexuels auront les mêmes droits que les conjoints de fait hétérosexuels en vertu du projet de loi 32 déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de la Justice. Avec ce projet de loi, le gouvernement du Québec devient le premier gouvernement au Canada à proposer une législation concernant les droits des conjoints homosexuels.

**14 mai 1999**

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, annonce que le Sommet des Amériques, regroupant 34 chefs d'État de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, se tiendra à Québec en 2001.

**16 mai 1999**

Le premier ministre du Québec, à la tête d'une délégation de quelque 175 membres issus du monde des affaires, arrive au Mexique pour une mission à caractère commercial.

**19 mai 1999**

La mission commerciale du Québec au Mexique s'est conclue avec la signature, entre entreprises québécoises et mexicaines, de 22 contrats, dont la valeur atteint les 66 millions de dollars, selon Lucien Bouchard.

**9 juin 1999**

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes rend publiques six études sur l'union sociale qui confirment l'opinion du gouvernement du Québec voulant que cette entente, conclue sans le Québec en février dernier, empiète sur les compétences provinciales et renforce un État canadien de plus en plus unitaire.

**16 juin 1999**

Le gouvernement du Québec annonce que les sanctions de la Loi sur les services essentiels s'appliqueront aux infirmières et infirmiers qui ont débrayé illégalement le 15 juin, sauf en ce qui touche la perte d'ancienneté.

**18 juin 1999**

Ajournement de la première session de la 36e législature. Parmi les principaux projets de loi adoptés, mentionnons : la Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale qui met en pratique les recommandations du Vérificateur général sur la tenue d'états financiers consolidés; la Loi modifiant la Loi sur l'assurance automobile révisant à la hausse le régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la route; la Loi sur l'assurance-médicaments permettant aux plus démunis d'y avoir accès, la Loi des sages-femmes, la Loi concernant l'obligation pour l'électeur d'établir son identité au moment de voter et la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les conjoints de fait.

Direction de la Bibliothèque et des Études documentaires
Service de la recherche

# LA SANTÉ DES JEUNES AU QUÉBEC

par
Martin Rochefort

Québec
21 juin 1999

## Introduction

Pour établir un dialogue fructueux, il est essentiel de s'entendre sur le sens des mots. À ce sujet, le vocable *jeune* manque de précision. Qui sont les jeunes? Selon les statistiques disponibles, le jeune peut être âgé entre 0 et 17 ans, ou bien entre 13 et 19 ans ou encore entre 16 et 29 ans. Dans cet exposé, nous serons moins précis. Nous utiliserons la définition suivante : est jeune celui « qui n'est pas vieux ».[1] Il est utile d'être moins explicite puisque les problèmes de santé vécus par les jeunes prennent souvent racines dans les premières années de la vie. Également, plus les solutions préventives sont accessibles à un jeune âge, plus les chances de succès sont grandes.

Plusieurs services sont mis à la disposition des enfants. Ils reposent sur des assises juridiques solides qui leur garantissent les soins adéquats et la protection voulue. Mentionnons la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la *Loi sur la protection de la jeunesse* et la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Ils bénéficient également d'autres protections comme celle de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui spécifie que « tout enfant a droit à la protection, à la sécurité et à l'attention que ses parents ou les personnes qui en tiennent lieu peuvent lui donner »[2]. Également, certains articles du *Code civil* assurent une protection aux enfants. Tous s'intéressent à l'avenir des jeunes et aux conditions dans lesquelles ils évoluent. À preuve, dans la présente session parlementaire, l'Assemblée nationale du Québec est saisie d'un projet de loi visant à « interdire à un employeur de faire effectuer par un enfant un travail disproportionné à ses capacités ou susceptible de porter atteinte à son éducation, à sa santé ou à son développement. »[3]

On a tenté d'évaluer les dépenses effectuées par les pouvoirs publics québécois pour les jeunes. Celles-ci s'élèveraient à plus de 11 milliards de dollars canadiens pour l'année 1997, dont plus de 7 milliards sont consacrés aux commissions scolaires. Le ministère de la Santé et des Services sociaux investit environ 1,5 milliard dont près de la moitié pour le programme Jeunes et leur famille (principalement le soutien aux organismes familiaux et communautaires). L'autre grand secteur de dépenses, 1,5 milliard, est constitué des sommes engagées par l'Office des services de

garde à l'enfance, les allocations familiales, la part d'aide sociale versée pour les enfants et les crédits d'impôt. Bref, les jeunes drainent une proportion relativement importante des dépenses de l'État.

La situation des jeunes s'est améliorée avec le temps. Le fossé qui jadis existait entre le monde des adultes et celui des enfants se comble. De plus, des protections sont apparues pour protéger les enfants contre la violence et l'arbitraire. Si les cas déclarés de violence augmentent, c'est surtout en raison d'une sensibilisation accrue de la population à ces gestes répréhensibles. L'enfant n'est plus un « bien privé » appartenant exclusivement et de plein droit aux parents. Le regard des adultes par rapport aux enfants a beaucoup changé. Mais ont-ils pour autant leur place?

Si l'on se situe dans une perspective historique, on ne peut que constater une amélioration spectaculaire de la santé des jeunes en Occident. De meilleures pratiques en matière d'hygiène, la pasteurisation du lait, les programmes de vaccination et des soins de santé plus accessibles ont permis de réduire considérablement le taux de mortalité infantile. De 120 décès par 1000 qu'il était en 1930, le taux de mortalité infantile n'est plus que de 6,2 par 1000 naissances. Selon *l'Enquête sociale et de santé 1992-1993*, « ...le taux de mortalité des 0-19 ans était une fois et demie inférieur à ce qu'il était au début des années 80. Cette diminution de la mortalité au cours des dix dernières années s'observe dans l'ensemble des groupes d'âge et pour les principales causes de décès, à l'exception du suicide. »[4] Toutefois, d'autres personnes dressent un portrait plus nuancé sur l'état de santé des jeunes. Si, dans l'ensemble, elle semble s'améliorer, dans certaines strates socio-économiques, des problèmes importants demeurent. De plus, nos sociétés vivent actuellement une profonde transformation qui est cause d'incertitude pour les jeunes quant à leur avenir, à leur place dans la société. Sur le plan planétaire, les nombreuses guerres les insécurisent, la paix n'a pas succédé à la guerre froide; la violence est partout, elle peut prendre la forme du chômage ou de la pauvreté. Les événements vécus récemment dans les écoles, tant ici qu'aux États-Unis, nous interpellent en tant qu'adulte et parent.

On constate un net progrès dans la santé des jeunes, cependant l'adolescence demeure par définition une période conflictuelle. Le jeune individu doit passer au travers de transformations physiques, se détacher de la cellule familiale et prendre sa place dans son environnement social. La route pour se rendre à l'âge adulte est semée d'embûches.

## PORTRAIT DE LA SANTÉ DES JEUNES

Sans entrer dans les détails et sans citer une multitude de chiffres, il est important de rappeler les principaux types de problèmes de santé vécus par les jeunes en relation avec leurs différents stades de développement.

En tout premier lieu, la période périnatale, celle qui se situe entre zéro et un an. C'est celle où le nombre de décès est le plus élevé. Près de la moitié de ces derniers, pour la population de moins de vingt ans, se situe dans cette période (48,7%). Les principales causes sont dues aux complications périnatales, aux anomalies congénitales et aux maladies respiratoires. Dans certains cas, il est impossible de le prévenir, comme la mort subite de cause inconnue qui affecte précisément les garçons. Par contre, il est possible d'agir de manière préventive dans les cas de troubles liés à la prématurité et à l'insuffisance de poids à la naissance.

La seconde strate englobe les enfants de 1 à 14 ans. Ici, la première cause de décès est due aux traumatismes, essentiellement les accidents de la circulation. Viennent ensuite le cancer, les maladies infectieuses, les difficultés visuelles et auditives et les affections de nature psychosociale. Enfin, dans la période de l'adolescence, les accidents demeurent toujours la première cause des mortalités, environ 75% des morts relèvent des accidents et du suicide. Le cancer, les maladies du système nerveux et de l'appareil respiratoire complètent le portrait. Il faut souligner que la moitié des journées d'hospitalisation des adolescentes est associée à la grossesse.

**Le suicide chez les jeunes**

On ne peut évidemment passer sous silence la question du suicide puisqu'elle touche principalement les jeunes, plus précisément le groupe des 15-19 ans et celui des 20-24 ans. Les victimes sont essentiellement les hommes. En 1993-1994, le taux annuel moyen de mort par suicide par 100 000 était de 32,8 pour le groupe d'âge 15-19 ans et de 46,8 pour celui de 20-24 ans. Chez les femmes, il était beaucoup moindre, respectivement de 5,9 et 7,2.[5] Les hommes se suicident quatre fois plus que les femmes. Cet écart important selon le sexe ne doit pas nous amener à conclure que le suicide est avant tout un problème masculin. Les suicides complétés ne représentent qu'une faible proportion des tentatives de suicides qui sont par contre plus fréquentes chez les femmes. L'explication de « la surmortalité des hommes de tout âge s'expliquerait en partie par le fait qu'ils utilisent des méthodes de suicide plus violentes que les femmes. »[6]

La problématique du suicide n'est pas uniquement une affaire de jeunes, mais elle est la première cause de décès pour les hommes âgés de 15 à 29 ans. Le plus inquiétant, c'est que la progression est constante depuis les années 1980. Elle est constatée dans tous les pays occidentaux. Signe plus inquiétant, les données disponibles semblent indiquer une progression du nombre de suicides pour les plus jeunes, ceux âgés entre 5 et 14 ans. Sans pour autant parler de tendance en raison du nombre peu élevé de cas, 22 décès dans cette strate d'âge en 1994, la situation demeure à tout le moins préoccupante. Des événements bouleversants, comme le suicide de cinq élèves dans une école d'une petite ville de province dans un court laps de temps, ont incité les autorités à agir pour freiner la hausse.

Le Québec s'est doté d'une stratégie qui a pour objectif général de stabiliser le taux de suicide et, éventuellement, le réduire. D'une durée de cinq ans, la *Stratégie québécoise d'action face au suicide* vise à offrir une gamme de services afin de briser l'isolement dans lequel se trouve la personne qui envisage de se suicider. On croit également à la nécessité d'améliorer les compétences des médecins généralistes et des personnes qui travaillent en première ligne pour dépister et traiter les personnes qui ont des troubles mentaux. Il faut également intervenir avec

les groupes à risque, faire de la prévention et limiter l'accès aux moyens permettant de s'enlever la vie. Il faut aussi intensifier la recherche afin de mieux connaître le phénomène dans le but d'intervenir et de prévenir efficacement.

**Le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogues**

Le mot prévention prend tout son sens lorsque l'on parle de tabagisme, de consommation d'alcool et de drogues. Dans le cas du tabagisme, on s'aperçoit qu'il faut intervenir tôt : « à 12 ou 13 ans il est souvent déjà trop tard pour parler de prévention.[7]»

L'usage de la cigarette est en progression chez les jeunes. Deux enquêtes le confirment. En 1991, 19% des jeunes du secondaire fumaient; en 1994 ce nombre est de 29%. L'enquête démontre également que les jeunes filles demeurent un groupe vulnérable. Ce phénomène, hausse de la consommation chez les jeunes et spécialement pour les filles, se constate également dans tous les pays d'Europe et de l'Amérique du Nord.[8] Les risques associés à la consommation du tabac sont bien connus de la vaste majorité des individus y compris les jeunes. Les recherches tendent à confirmer la nécessité d'intervenir auprès des plus jeunes. La prévention et la promotion de la santé de même que la sensibilisation à ces questions doivent viser les enfants âgés entre 6 et 12 ans. Mais, la difficulté est de trouver la bonne manière d'aborder ce problème. L'approche à adopter en matière de prévention doit s'appuyer sur des considérations positives, sinon, le désir de défier l'autorité ne sera que plus fort chez les jeunes plus à risques.

**La violence et les troubles de comportement**

La presse au Québec fait de plus en plus état d'agressions, verbales et physiques, commises par des jeunes envers les enseignants. Fait étonnant, ce phénomène s'étend dorénavant aux écoles primaires.

Chez les 12 à 17 ans, le nombre de crimes commis avec violence est en hausse depuis les années 1980. Soulignons que ce phénomène est avant tout masculin. De 1981 à 1995, le taux de jeunes

garçons ayant commis un crime avec violence est passé de 4,9 par 1 000 à 8,8. Chez les filles, on constate également une progression significative, mais le taux est nettement plus faible que chez les garçons (0,4 en 1981 et 1,2 en 1995). Il est difficile de qualifier la violence des jeunes surtout dans la période de l'adolescence où ils subissent certaines transformations psychiques. Il faut aussi distinguer la violence associée aux problèmes d'adaptation sociale et celle qui relève de la santé mentale. Cependant, nous savons fort bien que les enfants qui ont subi des violences physiques ou sexuelles sont plus susceptibles d'adopter des comportements violents.

On remarque chez les jeunes divers problèmes de comportement reliés tant au développement de leurs corps que de leurs facultés mentales. On fait référence ici aux problèmes somatiques, à l'obésité, à la fatigue, au sommeil et aux difficultés liées à la vie affective et sexuelle, ou bien de maux reliés à la santé mentale comme l'anxiété, les dépressions, les dépendances de toutes sortes.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans les détails de ces problèmes forts complexes. Toutefois, nous tenons à vous faire remarquer la différence de comportement qui existe entre les filles et les garçons. Par exemple, en matière de détresse psychologique, l'indice est beaucoup plus élevé chez les jeunes filles que chez les jeunes hommes (46% contre 29%)[9] alors qu'en matière de violence le comportement masculin est prédominant. Cette différence entre garçons et filles est présente dans toutes les études sur l'état de santé des adolescents. Cette constatation a amené des chercheurs à faire le commentaire suivant : « La disparité entre filles et garçons [, ...,] est surtout liée à d'importantes différences de perception de la santé suivant les sexes : tout se passe comme si les garçons *agissaient* leurs problèmes (accidents, violence), alors que les filles les ressentent (stress, déprime, image de soi). »[10]

Nous n'avons pas relevé la totalité des problèmes vécus par les jeunes. Que ce soit la grossesse chez les adolescentes, la malnutrition ou les excès de poids, le phénomène des itinérants chez les jeunes, le VIH-Sida, les maladies transmises sexuellement, etc. Nous voulons plutôt poursuivre cette réflexion sur les causes ou les facteurs qui nuisent à la santé des jeunes et décrire rapidement les grandes orientations du Québec en cette matière.

## Facteurs qui nuisent à l'état de santé des jeunes

### La pauvreté

Les études épidémiologiques l'ont bien démontré, un bébé qui naît dans une famille pauvre risque davantage d'être prématuré ou d'avoir un poids insuffisant à la naissance. En outre, dès sa venue au monde, il ne peut jouir de conditions socio-économiques et sanitaires optimales. S'ajoutent aussi les problèmes sociaux qui peuvent affecter les parents et nuire, par conséquent, à la croissance et au développement de l'enfant. La pauvreté est un facteur déterminant qui affecte la santé des jeunes.

Le phénomène de la pauvreté ne semble pas se résorber. Depuis le début des années 1990, il est en progression. En 1991, 19,7% des enfants étaient considérés pauvres, en 1996 le taux est de 22,9%.[11] Autres statistiques : en 1975, 175 590 enfants vivaient dans des familles recevant l'aide de dernier recours, en 1996 le nombre a augmenté à 254 888.[12] Une étude toute récente du Conseil canadien de développement social confirme la progression de la pauvreté surtout chez les jeunes Montréalais.[13]

Nous devons rappeler ici que, même si les risques sur la santé des jeunes sont plus élevés chez les familles pauvres, il ne faut pas conclure que toutes les familles pauvres sont à risques. La grande majorité de ces parents s'occupent adéquatement de leurs enfants avec compétence et dévouement. Bien souvent, on a tendance à faire une interprétation causale de ces phénomènes et ainsi renforcer bien des préjugés. Toutefois, la majorité des indicateurs confirment que les inégalités économiques vont de pair avec les inégalités en matière de santé. Le cas de Montréal-Centre illustre bien les conséquences de cette inégalité sur la santé des jeunes. Par exemple, le pourcentage de naissances de faible poids est de 7,4 pour la strate inférieure alors qu'il est de 5,1 pour la strate supérieure. Même chose pour les naissances prématurées, 7,8 contre 6,3. On trouve des écarts semblables sur le taux de mortalité infantile qui passe de 7,7 à 4,7 par 1 000 naissances. Les taux de mortalité par 100 000 affichent également un écart important pour les 1 à

14 ans (12,3 à 27,1), pour les 15-24 (48,6 à 58,3). À quelques exceptions près, la majorité des indicateurs illustre le lien direct qui existe entre les inégalités économiques et l'état de santé des individus.[14]

Rappelons que la pauvreté ne se limite pas strictement à la condition économique de l'individu. Elle peut-être culturelle et sociale et mener vers l'exclusion. La pauvreté est aussi un état de stress constant pour les parents pour des raisons de précarité. Ces situations quotidiennes peuvent avoir comme effet d'éloigner les parents de leurs enfants et peuvent engendrer des problèmes plus aigus dans les rapports entre parents et enfants (violence).

**Les familles monoparentales**

La famille traditionnelle ne tient plus le haut du pavé comme autrefois. On a enregistré plus de 18 224 divorces en 1994. Environ 20% des familles avec enfants ne comptent qu'un seul parent et, dans la majorité des cas, 3 sur 4, le chef de famille est une femme. La condition de «monoparentalité» a une influence certaine sur l'état de santé des jeunes. L'effet négatif est surtout lié aux conditions économiques, c'est-à-dire à la pauvreté. Dans les familles monoparentales dirigées par une femme, 59% des enfants et des adolescents sont pauvres.[15] La «monoparentalité» est problématique pour la santé des enfants parce qu'elle est avant tout étroitement associée à la pauvreté.

**Les actions de l'État**

Les problèmes vécus par les jeunes et la description des difficultés que connaissent ceux-ci sont assez bien connus. Toutefois, les causes et les manifestations varient continuellement ce qui nécessite la poursuite de la recherche épidémiologique dans ce domaine. Malgré ces changements, des constantes demeurent et nous savons mieux aujourd'hui comment et quand intervenir.

Le rapport du groupe de travail pour les jeunes, *Un Québec fou de ses enfants*, avait pour mandat de trouver les solutions permettant de diminuer, dans les dix prochaines années, le nombre d'enfants et de jeunes pris avec des difficultés graves. L'intérêt de la réponse donnée par ce groupe de travail tient à sa conclusion : « ...on peut diminuer radicalement l'ampleur de ces problèmes pour autant qu'on reconnaît d'abord qu'ils sont des signes de manquements dans les conditions indispensables au développement optimal des enfants et des jeunes ».[16] Parmi ces conditions, il y a la nécessité de réduire le taux de pauvreté principalement chez les jeunes familles et les familles monoparentales et d'intervenir massivement et rigoureusement dans les milieux des tout-petits.

Dans les orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux destinés aux jeunes, on reconnaît la nécessité de lutter contre la pauvreté et les inégalités, d'intervenir dès la petite enfance, d'agir de concert avec les gens associés au milieu de vie des enfants, d'améliorer l'accessibilité des services, de rejoindre davantage les familles les plus vulnérables et d'améliorer la concertation entre les personnes qui interviennent auprès des enfants et des familles.

Ces dernières années, plusieurs actions sont venues appuyer les familles et les enfants comme l'adoption d'une nouvelle politique familiale et la création d'un ministère dédié à la Famille et à l'Enfance. Parmi les acquis les plus importants, soulignons la création de centres de la petite enfance qui donnent aux enfants l'accès à un milieu sécuritaire et stimulant tout en permettant de procéder à un dépistage précoce des problèmes et de développer les actions préventives. Nous remarquons également une présence accrue du milieu communautaire dans la gamme des services en matière de santé et de services sociaux. Elle est un gage d'une meilleure intégration des services et d'un suivi plus étroit des enfants de la naissance à l'âge adulte

Si l'État doit intervenir efficacement pour aider les jeunes, notamment en donnant les moyens adéquats pour les sortir de la spirale de la pauvreté, il appartient à chacun d'entre nous de se questionner en tant que parent et adulte sur nos valeurs, nos comportements et sur la place que nous accordons aux enfants dans la société que l'on construit.

## Notes

[1] De Villers, Marie-Éva, *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Québec-Amérique, 1995.

[2] *LRQ*, c-12, a. 39.

[3] Projet de loi 50 - *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives concernant le travail des enfants*, présenté le 13 mai 1999.

[4] Camirand, Jocelyne, *Un profil des enfants et des adolescents québécois*. Monographie no 3, enquête sociale de santé 1992-1993, Montréal, Santé Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1996, p. 88.

[5] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Indicateurs sociosanitaires. Le Québec et ses régions*. Québec, le Ministère, 1997, p. 120.

[6] Boyer, R., Langelier-Biron, L., « Actes de violence : suicides, parasuicides et voies de fait », dans Beaulne, G., *Les traumatismes au Québec : comprendre pour prévenir*, Québec, les Publications du Québec, p. 251-264.

[7] Hémond, Élaine, *Je fume, donc je suis*, http://uquebec.ca/bap/bap/mag_reseau/mag98_03/re.html

[8] Anne-Catherine Menetrey, « L'alcool, le tabac, des drogues légales toujours bien présentes », dans P.A. Michaud et autres, *La santé des adolescents, approches, soins, préventions*, Éditions Payot, Doin et les Presses de l'université de Montréal, 1997, p. 388.

[9] Camirand, Jocelyne, *op. cit*, p. 121.

[10] Pierre-André Michaud, « Les adolescents et leur santé », extrait du périodique *Le Fait médical*, no 38, http://www.hospvd.ch/public/biblio/fait_medical/38/fm38_2.htm

[11] Ministère de la Santé et des Services sociaux. Comité jeunesse, *Agissons en complices. Pour une stratégie de soutien au développement des enfants et des jeunes*, Québec, le Ministère, 1998, p. 7.

[12] Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Enfants vivant dans des familles recevant l'aide de dernier recours*, http://www.msss.couv.ca/fr/statisti/indisp/niveau5/recours.html.

[13] « Étude du Conseil canadien de développement social. La pauvreté ne cesse de gagner du terrain, surtout chez les jeunes Montréalais », *Le Devoir*, lundi, 21 juin 199, p. A 3.

[14] Direction de la santé publique de Montréal-Centre, *Les inégalités socio-économiques de l'état de santé et de bien-être de la population de Montréal-Centre - Tableau de bord*, http://www.santepub-mtl.qc.ca/.

[15] Camirand, Jocelyne, *op. cit.*, p. 14.

[16] Groupe de travail sur les jeunes, *Un Québec fou de ses enfants*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, p. 17.

**XVI[e] SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'APF**
**SECTION DU QUÉBEC**

# L'ADAPTATION DES INFOROUTES À LA FRANCOPHONIE ET LEUR UTILITÉ POUR LE TRAVAIL DES PARLEMENTAIRES EN AMÉRIQUE

**DOCUMENT SUR LA POSITION DU QUÉBEC**

par

Charles Thumerelle

Québec
le 14 juin 1999

L'avènement des inforoutes, au cœur desquelles s'insère l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications, a introduit des mutations historiques rapides et profondes à l'échelle planétaire dont les incidences sont encore difficiles à mesurer. Il ne fait aucun doute que cette évolution déterminante, où se situe un enchevêtrement de réseaux numériques interopérables, capables de transmettre une information écrite, visuelle et sonore, va se poursuivre et aura des répercussions durables. L'histoire de la genèse de l'Internet rend parfaitement compte de ce développement formidable, à mesure que ce réseau élargit son audience et que se consolide l'intérêt particulier que lui vouent aujourd'hui la quasi-totalité des États ainsi qu'une multitude d'entreprises dans le monde. La plupart des données facilement accessibles indiquent clairement cette progression. On apprend, par exemple, que le volume d'utilisateurs de l'Internet passera à environ 132,5 millions en l'an 2000, alors qu'il se situait à 22 millions en 1995[1]. Il est prévu, également, que 126 millions d'individus auront recours au «Web» (la toile mondiale de l'information) comparativement à 14,3 millions en 1995[2]. Au Québec, en particulier, le nombre des ménages branchés à domicile est passé de 6% en 1996 à 11% au printemps 1998, alors que la connaissance de l'Internet varie souvent «en fonction de l'âge, de la scolarité et du type d'occupation»[3].

En s'imposant dans la réalité quotidienne, en tant que levier incontournable d'une société de l'information et d'une économie du savoir en pleine expansion, les inforoutes appellent des transformations évidentes aux niveaux culturel (les modes de pensée) et structurel (les modes de fonctionnement), ainsi que de nouvelles stratégies d'actions.

En ce qui regarde la Francophonie, notamment, il s'agit d'un défi majeur pour les différents acteurs impliqués, si l'on considère l'importance de l'anglais au niveau de la majorité des sites et des moteurs de recherche dans Internet, et la nécessité d'y développer davantage de contenus en français.

Toutefois, à l'heure où la carte mondiale des connexions aux inforoutes se redessine constamment, les formidables potentialités qu'elles offrent ont amené plusieurs États à entreprendre des actions afin d'y assurer leur présence, et de saisir les occasions que sous-tendent les différents enjeux socio-économiques, linguistiques et culturels qu'elles proposent[4].

Au Québec, notamment, cette démarche s'est traduite en premier lieu par la mise sur pied, en 1994, du Fonds de l'autoroute de l'information doté de 80 millions de dollars, qui a pour mandat de fournir une aide aux entreprises et aux organismes à but non lucratif désireux de s'adapter au développement inforoutier. L'année suivante, il a été décidé de créer le Secrétariat de l'autoroute de l'information qui est en charge de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie québécoise dans ce domaine. Il est également important de rappeler que le gouvernement a rendu public en 1998 la *Politique québécoise de l'autoroute de l'information* qui, en tant qu'«instrument souple et évolutif», énonce toute une série de mesures afin de «généraliser l'utilisation de l'autoroute de l'information» en y reflétant la culture québécoise, de «préparer la jeune génération à l'univers des nouvelles technologies», d'«accélérer la transition de l'économie et la croissance de l'emploi», et de «rapprocher l'État du citoyen et des entreprises»[5]. En fait, la question des inforoutes est à ce point prioritaire au Québec qu'un ministre en assume spécifiquement la responsabilité.

En marge de ces initiatives gouvernementales, qui marquent une étape importante dans l'adaptation des réseaux téléinformatiques aux diverses réalités de la société québécoise, figurent également, au niveau parlementaire, des actions qui ont pour objectif le soutien et l'amélioration du travail des élus, illustrant ainsi la diversité des applications qu'elles autorisent dans la vie politique et de l'exercice de la démocratie.

## 1. L'utilisation des inforoutes à des fins parlementaires

Le potentiel quasi illimité des inforoutes en Amérique, qui s'appuie sur la qualité et la concentration des infrastructures, fournit l'occasion de définir des modes inédits d'information et de communication pour les parlementaires[6] qui ont accès à deux principales applications d'une grande utilité pour leur travail : la toile mondiale de l'information (le «World Wide Web») et le courrier électronique (le «E-Mail»). Notons que les perspectives d'utilisation de ces outils à des fins parlementaires ont déjà fait l'objet d'un développement, en juillet 1997, dans le rapport de la section du Québec de l'AIPLF dont voici une brève mise à jour.

### 1.1 La toile mondiale de l'information

Le «Web» s'est graduellement imposé, au niveau de l'Internet, comme un moyen de diffuser et d'aller chercher une multitude de renseignements par site (en utilisant des logiciels de recherche). À cet égard, l'Assemblée nationale du Québec, à l'exemple d'autres parlements dans le monde, s'est dotée d'un site Internet accessible en tout temps, où figurent diverses informations sur les députés et les travaux parlementaires, la version intégrale du *Journal des débats* ou de son Index, l'état des projets de loi, le *Feuilleton*, les *Procès-verbaux*, l'horaire des travaux et les rapports des

commissions, les communiqués de presse ainsi que d'autres documents pertinents relatifs à la vie parlementaire[7]. Ces sources sont régulièrement actualisées et indexées électroniquement dans un corpus centralisé, où la navigation est facilitée par des outils de recherche et des liens hypertextes qui établissent des passerelles et guident les utilisateurs[8]. Signalons également que d'autres projets sont à l'étude, parmi lesquels figurent la visite virtuelle de l'Hôtel du Parlement, un recueil de notices biographiques des députés depuis 1792, ainsi que la diffusion de la *Loi de l'Assemblée nationale*.

Ces diverses applications permettent aux élus et au personnel politique de demeurer informés en permanence de l'ensemble des activités parlementaires ainsi que des différents enjeux sous-jascents[9], et d'alimenter au mieux leur réflexion dans le cadre de leur mandat de contrôleur et de législateur. L'utilisation de moteurs de recherche et de «sites portails» permet de répertorier rapidement les sources souhaitées, mais aussi de consulter les sites des autres parlements canadiens ou étrangers[10].

Il va sans dire que ces procédures, qui présentent l'avantage de diffuser de l'information parlementaire de manière intégrée et d'offrir simultanément les outils pour la traiter instantanément (ce que ne permettent pas le support papier et la télédiffusion des débats), participent à plus de transparence et de démocratie. À ce propos, les partis politiques québécois et plusieurs parlementaires ont conçu et introduit leurs sites respectifs sur Internet afin d'y faire connaître leurs propres réalisations[11].

Ces «vitrines» virtuelles, en tant que tribune pour les élus, contribuent par ailleurs au rayonnement international de l'Assemblée et au renforcement du parlementarisme. En outre, le

recours à l'Internet à l'échelle des relations interparlementaires facilite l'élaboration de dossiers très fouillés et mis à jour, en préparation de missions à l'extérieur ou de l'accueil de délégations ou de visiteurs étrangers. Il permet également la consultation des sites de diverses organisations parlementaires telles que l'APF dans le cadre de la Francophonie[12], ou encore le Forum parlementaire virtuel des Amériques qui a été créé dans le prolongement de la Conférence parlementaire des Amériques. Enfin, notons que tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec sont actuellement reliés à la toile mondiale de l'information d'Internet.

### 1.2 Le courrier électronique

En marge de cette liste non exhaustive des diverses applications que permet l'utilisation du «Web», le courrier électronique (que l'on désigne également par le générique «E-Mail» ou «courriel») représente sans doute l'outil le plus largement utilisé sur les inforoutes, en raison notamment de sa rapidité d'exécution, de sa gratuité et de sa polyvalence (tout message numérisé peut être acheminé à un ou plusieurs correspondants à la fois). Il est important de souligner que le courrier électronique permet bien souvent de remplacer avantageusement et à moindre frais le télécopieur et les appels interurbains, en permettant ainsi aux individus ou aux groupes les moins favorisés de communiquer avec les parlementaires et les différents services administratifs de l'Assemblée nationale[13].

Un nombre croissant d'élus au Québec ont recours à ce médium de communication depuis mars 1996, en regard des avantages qu'il offre et de l'engouement qu'il suscite, afin d'échanger de l'information avec leurs collègues de l'Assemblée nationale ou d'autres parlements, mais également

d'établir des contacts réguliers et rapides avec les journalistes et les médias, leurs commettants, les diverses associations, groupes et services gouvernementaux, ainsi que les services de recherche, etc[14].

### 1.3 Les forums de discussion

Les forums de discussion représentent, quant à eux, un autre instrument de communication offert par Internet, et permettent notamment aux utilisateurs de participer en temps réel à des échanges sur des thèmes précis. Ces forums se sont multipliés et traitent actuellement d'une multitude de sujets.

Plusieurs élus utilisent ces groupes de discussion afin d'échanger avec d'autres parlementaires, divers spécialistes, des professeurs et chercheurs, etc. Notons que «Can. Politics», sans doute l'un des forums les plus visités par les parlementaires, permet d'échanger sur la situation politique canadienne, mais également de prendre connaissance des réactions de la population sur divers sujets d'actualité[15].

*******

En résumé, le recours aux inforoutes à des fins parlementaires renferme un potentiel considérable, comme en témoignent les quelques grandes applications qui ont été présentées dans le cadre de cette réflexion. Il est évident que l'utilisation optimale de ces réseaux, dans la Francophonie américaine, réclame des efforts additionnels en terme d'adaptation et de promotion, compte tenu que les infrastructures sont déjà existantes, tout comme les outils de diffusion et de partage du savoir. À cet égard, il ne fait pas de doute que les actions entreprises au Québec en cette matière rendent compte de l'intérêt soutenu et de la contribution dynamique des pouvoirs publics et des élus à jouer

un rôle de première ligne dans les réponses à apporter à ce défi aujourd'hui comme dans les années à venir.

## NOTES

[1] CommerceNet Research Center, «Internet Population», *ComerceNet/Nielsen Internet Demographic Survey*, http://www.commerce.net/research/stats/wwwpop.html

[2] *Ibid.*

[3] Réseau interordinateurs scientifique québécois (RISQ), Bureau de la statistique (BSQ) du Québec et Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO), *Internet: Accès et utilisation au Québec-Enquête réalisée au printemps 1998 par le RISQ, le CEFRIO et le BSQ*, http://www.risq.qc.ca/enquete/enquete98/

[4] Voir Gouvernement du Québec, *Agir autrement - La politique québécoise de l'autoroute de l'information*, Conseil du trésor-Ministère de la Culture et des Communications, 1998, pp. 2-7.

[5] *Ibid.*, pp. 13-90.

[6] Nadeau, Jocelyn, Cécile Lointier, René Morin, Marc-André Descôteaux, «Les inforoutes dans l'espace de la Francophonie-Situation et perspectives d'avenir», *INET'98*, CIDIF, Genève, 21 au 24 juillet 1998, pp. 1-6.

[7] Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'AIPLF, *Parlements et Inforoute: un nouvel instrument de communication à la disposition des parlementaires. Rapport de la section du Québec de l'AIPLF*, Québec, juillet 1997, p. 5.

[8] *Ibid.*, p. 6.

[9] Par exemple, au niveau des projets de lois, ainsi qu'à celui des échanges qui ont lieu en Chambre ou dans le cadre des mandats de commissions parlementaires, pour ne citer que ceux-là.

[10] *Ibid.*

[11] *Ibid.*

[12] *Ibid.*, p. 8.

[13] *Ibid.*, p. 9.

[14] *Ibid.*

[15] *Ibid.*, p. 10.

Service de la recherche
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

**PRODUIT POUR LA XVI[e] SESSION DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AMÉRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE, SECTION DU QUÉBEC**

# L'ADAPTATION DES INFOROUTES À LA FRANCOPHONIE ET LEUR UTILITÉ POUR LE TRAVAIL DES PARLEMENTAIRES EN AMÉRIQUE

**DOCUMENT DE RÉFLEXION**

par

Charles Thumerelle

Québec
le 2 juin 1999

conférences et des sommets qui abordent cette question trahit le désir marqué d'être présent au niveau du développement et de l'usage de ces vecteurs universels de communication et d'information, dont la dimension politique et culturelle doit désormais être prise en compte.

En particulier, lors du sixième Sommet des pays «ayant le français en partage», tenu à Cotonou (au Bénin) en 1995, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés «à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication». Dans le prolongement de cette déclaration, l'Agence de la Francophonie a confié au Centre international pour le développement de l'inforoute (CIDIF) le mandat de réaliser un état du développement et de l'utilisation des inforoutes dans l'espace francophone[5].

Par ailleurs, au terme de la Conférence des Ministres francophones chargés des inforoutes, qui a eu lieu à Montréal du 19 au 21 mai 1997, il a été proposé de créer un chapitre budgétaire « Inforoutes » au sein du Fonds multilatéral unique de l'Agence de la Francophonie.

En marge de cette conférence, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a eu l'occasion de considérer, lors de la XXIII[e] Session ordinaire tenue du 8 au 10 juillet 1997 à Luxembourg, «le potentiel important que représentent sur le plan parlementaire, les inforoutes, notamment le développement de la coopération, le renforcement de la démocratie parlementaire et le lien privilégié entre les parlements et les opinions publiques » [6].

Également, au Sommet de Hanoï (14 au 16 novembre 1997), les Chefs d'État de la Francophonie ont souligné l'utilité des inforoutes à des fins parlementaires et ont proposé un plan d'action qui prévoit qu'«une ligne budgétaire du Fonds francophone pour le développement des inforoutes soit réservée à l'AIPLF pour la mise en réseau des parlements du Sud»[7].

L'année suivante (6 au 9 juillet 1998), l'APF, réunie à Abidjan, a formulé une série de recommandations visant, entre autres, à ce que son site Internet «soit étoffé et élargi de manière à favoriser les échanges entre les parlements francophones [...]» et que soit menée «l'utilisation optimale des inforoutes pour la poursuite des cinq programmes de coopération interparlementaire de l'APF, et plus particulièrement pour ce qui a trait au programme PARDOC»[8].

Plus récemment, la première Conférence parlementaire européenne sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, réunie à Paris au Palais Bourbon les 25 et 26 mars 1999, a permis à «une centaine de parlementaires, députés et sénateurs de 15 États-membres de l'Union européenne ainsi que des États ayant entamé une procédure d'adhésion», de rendre compte de leurs expériences et d'échanger sur divers thèmes à propos du renforcement du rôle du législateur, de l'amélioration de l'information des citoyens, du développement et de l'égalité d'accès à de nouveaux emplois, ainsi que de la formation aux nouvelles technologies[9].

Des initiatives de ce genre démontrent très clairement que les bouleversements liés à l'avancée fulgurante des inforoutes recouvrent des enjeux essentiels pour la Francophonie. En Amérique, tout particulièrement, l'utilisation de ces réseaux soulève plusieurs questions importantes, tant du point de vue de leur adaptation à l'espace francophone (les contenus), qu'à celui des diverses potentialités qu'elles offrent au niveau du travail des parlementaires.

## 1. L'adaptation des inforoutes à la Francophonie: les atouts et les défis

Il est frappant de constater, dans le sillage des trajectoires du développement des inforoutes, que plusieurs projets francophones commencent à se multiplier. Parmi les initiatives les plus notables,

figurent la mise en oeuvre par l'AUPELF-UREF d'un réseau électronique en français pour l'éducation et la recherche, ainsi que l'organisation de rencontres «F-Route» destinées à permettre aux représentants des gouvernements, aux entrepreneurs, aux scientifiques et aux professionnels de l'Internet de se réunir afin de mener une réflexion sur les «impacts de ce réseau dans la communauté francophone»[10].

Cette évolution s'inscrit dans le mouvement des différents atouts et défis que propose l'adaptation des inforoutes à l'échelle de la Francophonie, et que plusieurs analyses ont permis de recenser. Ces réflexions, bien que générales, n'en constituent pas moins des références utiles en ce qui regarde le cadre nord-américain. À cet égard, certains experts ont constaté que les inforoutes, en qualité de nouvel espace où se définissent des rapports nouveaux entre les individus, les organisations et les États, méritent que l'on y invente une «nouvelle diplomatie» sur la base d'un «exercice plus dynamique du multilatéral francophone ou en faveur des langues latines»[11].

Dans cette perspective, le rapport réalisé en décembre 1998 par le député français M. Patrick Bloch propose des pistes de développement destinées à «renforcer la présence internationale de la France et de la francophonie» en utilisant les technologies de l'information (en particulier l'Internet), dont il est sans doute utile de rendre compte.

En substance, le document suggère, en premier lieu, de renforcer l'offre publique des contenus et des services en français sur l'Internet, et de favoriser la mise en oeuvre d'un cadre général favorable à leur développement qui rapprocherait les créateurs et les entreprises innovantes (les «ruches multimédias»)[12].

Il recommande également d'«organiser et de renforcer l'action des pouvoirs publics», en restructurant et en coordonnant mieux le dispositif d'aide publique à l'information, ainsi qu'aux

industries culturelles et à l'exportation, et de créer une université virtuelle française ainsi que des réseaux de recherche pour l'audiovisuel ou l'ingénierie linguistique[13].

En outre, le rapport préconise de «mener une politique internationale forte sur les nouveaux réseaux», qui donneraient la priorité à de nouveaux choix stratégiques avec pour objectifs d'assurer aux médias et aux acteurs locaux une dimension internationale, de promouvoir «la coopération décentralisée, et d'accroître les efforts en faveur de la traduction ainsi que «l'adaptation des contenus et des services multimédias»[14].

Le document propose, par ailleurs, la création de plusieurs «véritables points d'entrée sur l'Internet francophone» (les «portails» et les «sites génériques thématiques»), ainsi que la mise en oeuvre de «labels» de qualité des contenus et des services mis en ligne, destinés à «rassurer les utilisateurs»[15].

En dernier lieu, le rapport insiste sur la nécessité de privilégier le cadre multilatéral francophone, de favoriser l'entrée des pays les moins développés dans la société de l'information, d'assurer un meilleur suivi des négociations internationales au niveau des réseaux et de mettre en oeuvre des actions «particulièrement visibles», telles qu'une exposition universelle numérique en trois dimensions et un projet d'encyclopédie du XXI[e] siècle, pour ne citer que celles-là[16].

En marge de ces recommandations, d'autres observateurs ont estimé essentiel de distinguer, parmi les nouvelles technologies, celles qui répondent le mieux aux besoins de la Francophonie en raison de leur potentiel considérable dans un contexte de mondialisation, et qui sont essentiellement les suivantes[17]:

1- les réseaux télématiques nationaux et internationaux, qui permettent un accès rapide aux informations et une facilité accrue de communication;

2- les systèmes multimédias éducatifs assistés par ordinateurs, qui s'avèrent particulièrement utiles dans le cadre des activités francophones et de la formation scientifique, bien qu'ils nécessitent l'usage de micro-ordinateurs puissants et donc plus coûteux;

3- les systèmes de recherche documentaire informatisés, dont l'intérêt demeure important en raison de leur capacité à regrouper toutes les productions francophones (ex. les annuaires, les publications gouvernementales, les productions cinématographiques, etc.);

4- les systèmes de traduction automatique de texte et de traduction simultanée du langage parlé qui, bien qu'encore à l'état embryonnaire dans les pays occidentaux, n'en sont pas moins extrêmement prometteurs;

5- les systèmes experts, principalement issus de la recherche en intelligence artificielle, qui peuvent se révéler utiles dans plusieurs domaines, en particulier au niveau de la formation.

Cela dit, l'importance de ces réflexions ne doit pas occulter, en Amérique du Nord, les efforts entrepris par les Canadiens francophones afin de s'engager dans les réseaux globaux numérisés d'information et de communication et d'y développer des actions innovantes capables de promouvoir la Francophonie.

Au Québec, notamment, à la suite du rapport du Conseil de la science et de la technologie en 1994, *Miser sur le savoir: les nouvelles technologies de l'information*, le gouvernement a créé un fonds de l'Autoroute de l'information doté de 80 millions de dollars ayant pour vocation d'aider les entreprises et organismes sans buts lucratifs québécois à «prendre le virage technologique», et à développer des contenus francophones ainsi que des projets internationaux[18].

Dans la lignée du rapport du Comité consultatif sur l'autoroute de l'information présidé par Louis Berlinguet, le gouvernement a créé le Secrétariat de l'autoroute de l'information avec pour mandat de planifier et de coordonner la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information[19].

Par ailleurs, à la suite des audiences publiques menées par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale en octobre 1996, sur le thème «Inforoute, culture et démocratie: enjeux pour le Québec», le gouvernement du Québec a rendu public une «politique québécoise de l'autoroute de l'information» qui met de l'avant deux stratégies afin d'adapter le déploiement des inforoutes au contexte québécois[20], soit un virage réseau pour le gouvernement, et un soutien économique au développement des produits culturels. Une cinquantaine de mesures ont été annoncées dans ce sens. La politique propose, notamment, d'augmenter le nombre de points d'accès, de soutien à la formation populaire, d'encourager avec le secteur privé les initiatives de numérisation et de commercialisation des contenus culturels québécois sur l'inforoute afin de créer «une masse critique et attrayante» dans l'environnement nord-américain[21], et d'étudier la question de l'accessibilité en région.

Parallèlement à cette évolution, en matière de multimédia, un rapport sur l'État de la Francophonie dans le monde (1995-1996) révèle que «le Québec s'est placé à la tête des pays francophones pour ses activités»[22] et Montréal, en particulier, s'est imposée comme plaque tournante dans ce domaine.

Toutefois, en dépit de ces développements qui rendent parfaitement compte des préoccupations et des actions de plusieurs instances et États-membres de la Francophonie, afin d'adapter les inforoutes à leur réalité culturelle et linguistique et de s'y positionner, plusieurs défis subsistent dont voici quelques exemples.

Tout d'abord, au-delà des distorsions entre les pays industrialisés et les pays du Sud au niveau de la connectivité[23], et de la «bataille des supports», un des premiers défis à relever est sans nul doute celui des contenus, en regard de la multiplication des offensives que la plupart des grandes sociétés internationales de l'électronique, de l'informatique et des télécommunications dans le monde (dont beaucoup sont américaines ou japonaises) ont engagées à ce niveau-là[24].

En outre, dans le prolongement du problème relié à la faiblesse de l'offre en français, se profile la question de la maîtrise technique des outils informatiques, au coeur de laquelle se situent l'appropriation collective des outils de publication et d'édition numérisés, ainsi qu'une large diffusion des moyens susceptibles d'engendrer «un climat favorable à l'expression de la créativité», en tant qu'«instrument de reconquête pour les espaces francophones»[25].

En marge de ces difficultés, il est également possible de souligner la nécessité de s'inscrire en priorité dans des réseaux déjà existants (l'Internet), plutôt que de développer «ses propres réseaux fermés», l'objectif final étant d'être visible de manière significative à l'échelle planétaire[26].

Dans la perspective de l'utilisation généralisée des inforoutes au niveau de la Francophonie, certains experts estiment essentiel d'accorder plus d'importance aux potentialités des systèmes de traitement automatique des langues que sont les logiciels d'aide à la rédaction, les correcteurs automatiques, les gestionnaires de documents, les interfaces d'interrogation des banques de données, les traducteurs automatiques etc. De tels systèmes revêtent un intérêt particulier, compte tenu «que

présentement la grande majorité des banques de données numériques accessibles le sont en anglais, tout comme l'information qui circule par le courrier électronique»[27].

Enfin, un autre grand défi posé par les inforoutes (en particulier l'Internet) est sans aucun doute «la hiérarchisation de l'information, le tri dans les références, la préservation de la qualité des sources»[28].

Dans l'ensemble, ces difficultés demeurent présentes et réclament un effort accru de réflexion. Cependant, elles ne sauraient remettre en cause l'utilité «progressive» des inforoutes, notamment en ce qui regarde le travail des parlementaires dans le cadre spécifique de la Francophonie en Amérique.

## 2. L'utilité des inforoutes pour le travail des parlementaires en Amérique

À l'occasion du Forum sur les inforoutes en Francophonie parlementaire, qui a eu lieu à l'Assemblée nationale du Québec le 20 avril 1998, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'AIPLF a produit un document de réflexion dans lequel sont présentés les principaux avantages des inforoutes pour les parlementaires.

Il y est souligné, notamment, l'utilité des pages WEB et des sites Internet capables de permettre aux assemblées parlementaires «de mieux se faire connaître et de faciliter l'accès aux résultats de leurs différents travaux»[29]. À cet égard, le document de réflexion fait valoir les potentialités des sites WEB en tant que réservoirs d'informations souvent gratuites, «qui dépassent en pertinence et en actualité les documents disponibles en bibliothèques» et dont l'accès est facilité par plusieurs logiciels de recherche Internet, mais aussi comme source de «publication d'informations d'intérêt public»[30].

En outre, le document de réflexion rend compte de l'utilité du courrier électronique afin «d'améliorer les relations entre parlementaires de différents pays», par la transmission à un ou plusieurs correspondants d'un volume accru d'informations à des coûts minimes[31].

Également, les forums de discussion ont fait l'objet d'une attention particulière en tant que «lieux de rencontres privilégiés des membres de l'AIPLF», les parlementaires ayant la possibilité d'y exposer leurs réflexions sur des sujets particuliers ou d'entretenir des liens avec les collègues d'autres parlements de la Francophonie[32].

Par ailleurs, en dépit des quelques limites techniques répertoriées (en particulier la difficulté de créer une série de signifiants que tous comprennent, et d'uniformiser les pages WEB qui serviront de matériel pédagogique)[33], on a souligné les perspectives de formation des parlementaires et de leur personnel tant au niveau des contenus qu'à celui des pratiques. À ce propos, les inforoutes permettent «l'individualisation» et «la modularité» de l'enseignement (selon les besoins de chacun) tout en générant des économies de temps. En outre, elles facilitent «la mise à jour permanente des contenus» et des connaissances au «meilleur niveau possible», et rendent accessible l'information en tout temps, au rythme des utilisateurs. L'utilisation des inforoutes permet également aux parlementaires de disposer d'une formation plus souple et plus complète en bénéficiant d'informations additionnelles ainsi que de divers exercices ou simulations en multimédia[34]. Enfin, il a été rapporté que les inforoutes «regorgent de modèles dont pourraient s'inspirer les parlementaires pour élaborer des programmes et des services adaptés à la promotion de la démocratie»[35].

À ce propos, les travaux de la première Conférence parlementaire européenne sur les nouvelles technologies de la communication, qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 mars 1999, ont permis de dégager trois importants «niveaux type de communication et d'interaction» dans

l'utilisation des «Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information» (NTCI) au niveau des parlements:

1- Le niveau de «vitrine informative», qui permet de rendre accessible l'information parlementaire au citoyen, qu'il s'agisse du fonctionnement de l'Assemblée, de la liste des parlementaires, ou du nombre de commissions, de leur composition et de leur agenda, pour ne citer que ces quelques exemples[36].

2- Le niveau de «communication riche unilatérale ou interactive, qui facilite, en premier lieu, une meilleure accessibilité du citoyen vis-à-vis de l'élu en ouvrant le champ de consultation de manière informelle (ce qui suppose une «réactivité» accrue), et rend possible la diffusion d'informations dans le cadre d'une élection. Ce processus permet également une communication directe avec les principales institutions parlementaires étrangères ainsi que les différentes organisations internationales par l'utilisation de liens hypertextes, et facilite «la transposition en ligne de documents parlementaires, de rapports de mission, du compte rendu analytique des séances plénières», en rendant ainsi plus transparentes les diverses activités des parlements[37].

3- Le niveau de «production interactive» qui met en oeuvre des «forums» sur des thèmes d'actualité, contribue à accroître la participation des citoyens aux débats nationaux. Par ailleurs, dans le cadre de ce processus, les parlements ont pu constituer des bases de données internes afin de structurer l'information (ex. les actes législatifs, l'organisation des sessions et l'ordre du jour, etc.), développer des accès à plusieurs banques externes, et accroître leur efficacité à l'échelle de la rédaction et de la publication de documents en minimisant les supports papier. À cet égard, notons que certains

parlements en Europe (ex. l'Assemblée nationale de France) ont récemment procédé à la «dématérialisation de la procédure législative», les amendements pouvant être déposés par la messagerie électronique dans le cadre d'un vote ou de pétitions, bien que cette forme de participation soulève, par ailleurs, des questions d'ordre juridique et technique notamment au niveau du quorum et de l'utilisation des signatures électroniques au sein des Parlements[38].

En résumé, les NTCI offrent des possibilités dont les limites sont constamment repoussées. On note, par ailleurs, que les contenus francophones occupent une place croissante sur les autoroutes de l'information, ce qui insuffle un certain optimisme dans un domaine où l'anglais demeurait omniprésent il y a quelques années. Dans cette perspective, l'Internet se présente de plus en plus en tant que facteur positif pour la diversité plutôt que comme un médium d'uniformisation culturelle. Cette évolution invite les parlementaires de la francophonie, notamment en Amérique, à s'approprier les NTCI et à y occuper la place qui leur revient afin de consolider un réseau de communication et d'échanges en fonction de leurs préoccupations et de leurs intérêts.

## NOTES

1. NUA Internet Surveys, *ComQUEST Research: 13,5 Million Canadians Have Net Access*, http://www.nua.net/surveys/index.cgi?f=VS&art_id=905354743&rel=true

2. NUA Internet Surveys, *Mediamark Research Inc.: 64,2 Million US Adults Regular Internet Users*, http://www.nua.net/surveys/index.cgi?f=VS&art_id=905354902&rel=true

3.RISQ, CEFRIO, BSQ, «Internet: Accès et utilisation au Québec», chapitre 10, http://www.risq.qc.ca/enquete/enquete98/synthese.htm#progress

4. Conseil du trésor - Ministère de la Culture et des Communications, *Agir autrement*, Québec, 1998, p. 8.

5. Nadeau, Jocelyn, Cécile Lointier, René Morin et Marc-André Descôteaux, «Les inforoutes dans l'espace de la Francophonie. Situation actuelle et perspectives d'avenir», *Centre international pour le développement de l'inforoute en français*, INET'98, Genève, 21 au 24 juillet 1998, p. 1.

6. APF, «Document no 56 de la XXIII[e] Session ordinaire. Recommandation sur «Parlements et inforoutes», *APF*, 8 au 10 juillet 1997, p. 1.

7. AIPLF, «Avis sur l'État de droit dans le monde francophone en relation avec la coopération et le dévelopement économique», Hanoï, 14 au 16 novembre 1997, http://www.francophonie.org/aiplf/avis.html

8. APF, «Document no 70 de la XXIV[e] Session ordinaire. Recommandations sur les inforoutes en Francophonie parlementaire», *APF*, 6 au 9 juillet 1998, p. 2.

9. Assemblée nationale, «1[ère] Conférence parlementaire européenne sur les nouvelles technologies de la communication», *Communiqué de presse*, Paris, 22 mars 1999, http://www.assemblee-nationale.fr/2/dossiers/conference-parlementaire/1conf3.htm

10.Aupelf-Uref, «État des lieux de l'Aupelf-Uref pour la Francophonie et les inforoutes. Une stratégie cohérente depuis dix ans», *Conférence des ministres francophones des inforoutes*, Montréal, 19-21 mai 1997, http:www.francophonie.org/conference/Etatlieux/Aupelf.htm

11. Bloche, Patrick, Le désir de France. *La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'innovation. Synthèse*, 7 décembre 1998, http://www.internet.gouv.fr/français/textesref/rapbloche98/synthese.htm

12. Bloche, Patrick, Le désir de France. *La présence internationale de la France et la francophonie dans la société de l'innovation. Rapport au Premier ministre*, Paris, 1998, pp. 23-45.

13. *Ibid.*, pp. 46-61; pp. 74-99.

14. *Ibid.*, pp. 100-127.

15. *Ibid.*, pp. 128-139.

16. *Ibid.*, pp. 150-164.

17. Durand, Charles, «Quelle francophonie pour le XXIe siècle?», in Quelle francophonie pour le XXIe siècle?, *Agence de la Francophonie (ACCT)*, Paris, Karthala, 1997, pp. 56-61.

18. Conseil du trésor - Ministère de la Culture et des Communications, *Agir autrement*, Québec, 1998, p. 13. Voir également Ministère de la Culture et des Communications, «La ministre Beaudouin lance le volet international du Fonds de l'autoroute de l'information pour 1998-1999: 1 million de dollars seront attribués à ce volet», *Communiqué de presse*, Québec, 30 octobre 1998.

19. *Ibid.*, p. 10.

20. Conseil du trésor - Ministère de la Culture et des Communications, *Agir autrement*, Québec, 1998, 98 p.

21. *Ibid.*, pp. 35-47.

22. Haut-Conseil de la Francophonie, *État de la Francophonie dans le monde*, Paris, La documentation française, 1996, p. 236.

23. Voir Nadeau, Jocelyn, Cécile Lointier, René Morin et Marc-André Descôteaux, «Les inforoutes dans l'espace de la Francophonie. Situation actuelle et perspectives d'avenir», *Centre international pour le développement de l'inforoute en français*, INET'98, Genève, 21 au 24 juillet 1998, pp. 1-6.

24. Haut-Conseil de la Francophonie, *État de la Francophonie dans le monde*, Paris, La documentation française, 1994, p. 442-443.

25. Guédon, Jean-Claude, «Penser la différence différemment», in Quelle francophonie pour le XXI[e] siècle?, *Agence de la Francophonie (ACCT)*, Paris, Kathala, 1997, pp. 185-195.

26. Venne, Michel, «La Francophonie face à la mondialisation», in Quelle francophonie pour le XXI[e] siècle?, *Agence de la Francophonie (ACCT)*, Paris, Karthala, 1997, p. 261.

27. *Ibid.*, p. 263.

28. Allocution de M. Laurent Fabius, *Inauguration du site Gutenberg XXI^e siècle*, Paris, 16 décembre 1998.

29. AIPLF, «Forum sur les inforoutes en Francophonie parlementaire. Document de réflexion sur les thèmes à l'étude», *Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'AIPLF*, p. 8.

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*, p. 9.

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*, p. 5.

34. *Ibid.*, pp. 1-4.

35. *Ibid.*, p. 6.

36. Assemblée nationale, «L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication par les Parlements en Europe», *1^ère Conférence parlementaire européenne sur les nouvelles technologies de la communication*, Paris, 25 et 26 mars 1999, http://www.assemblee-nationale.fr/2/dossier/conference-parlementaire/1conf4.htm

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

**ANNEXE III**

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Résolution sur
# l'interprétation des droits linguistiques au Canada

*L'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999,*

**ATTENDU** que le 20 mai 1999, la Cour suprême du Canada a décidé, dans l'affaire Beaulac, que dans tous les cas, les dispositions linguistiques doivent dorénavant recevoir une interprétation fondée sur leur objet, d'une façon compatible avec le maintien et l'épanouissement des collectivités de langue officielle,

**DEMANDE** à toutes les autorités législatives au Canada de réviser en conséquence leurs pratiques et leurs procédures respectives.

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Résolution sur
# les dévolutions de responsabilité gouvernementale

*L'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999,*

**ATTENDU** que le gouvernement canadien a dévolu aux provinces et aux territoires des responsabilités en matière de poursuite pour violation de certaines contraventions fédérales et qu'au moins une province, l'Ontario, a délégué à ses municipalités des responsabilités en matière de poursuite pour violation à certaines lois fédérales ou provinciales;

**DEMANDE** aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires de s'assurer que toutes les délégations de responsabilité soient assujetties au maintien des droits linguistiques acquis et initialement prévus dans les lois desdits gouvernements.

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Résolution sur
# les prochaines élections législatives en Haïti

*L'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999,*

**EXPRIME** son chaleureux appui au processus d'organisation d'élections législatives en Haïti au cours de l'automne 1999, conformément à l'accord intervenu au mois de mars dernier entre le pouvoir exécutif et les différents partis politiques de ce pays;

**SOUHAITE** l'envoi, par la Francophonie, d'une mission d'observation à l'occasion desdites élections.

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Résolution

# sur la santé des jeunes

*L'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999,*

**RAPPELLE** aux gouvernements toute l'importance d'une approche sociale de la santé chez les jeunes qui met l'accent sur la notion de prévention plutôt que d'intervention et ce, en incluant les jeunes dans ce processus;

**SOULIGNE** l'importance que les gouvernements rendent disponibles des services en français aux communautés en situation minoritaire.

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Résolution sur la mise en place d'infrastructures d'accès aux inforoutes

*L'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999 pour sa XVI^e^ Session, a débattu de l'adaptation des inforoutes à la francophonie et de leur utilité pour le travail des parlementaires en Amérique,*

**RAPPELANT** les résolutions déjà adoptées par l'Assemblée plénière de l'APF et par les Sommets de la Francophonie sur la *société de l'information*;

**CONSIDÉRANT** l'importance grandissante des inforoutes dans les communications locales, régionales et internationales;

**CONSIDÉRANT** l'incontournable croissance mondiale du commerce électronique;

**CONSIDÉRANT** que l'accessibilité de l'information est un élément essentiel à l'exercice moderne de la démocratie par les populations;

**OBSERVANT** les difficultés qu'éprouvent certains pays membres de la Francophonie relativement à la mise en **place d'infrastructures d'accès aux inforoutes;**

**CONSIDÉRANT** le potentiel important que les inforoutes représentent au plan parlementaire, notamment le développement de la coopération, le renforcement de la démocratie parlementaire et du lien privilégié entre les Parlements et les citoyens;

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE
**RÉGION AMÉRIQUE**

# Motion de remerciements à monsieur Gilles Morin, président de la section de l'Ontario de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et chargé de mission sortant

*Réunie à Ottawa du 8 au 10 juillet 1999 à l'occasion de sa XVI^e^ Session, l'Assemblée régionale Amérique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF),*

**REMERCIE** monsieur Gilles Morin, président de la section de l'Ontario de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et chargé de mission Amérique, pour l'ampleur du travail qu'il a accompli au sein de la Région Amérique.

Édifice Honoré-Mercier
835, boul. René-Lévesque Est, bureau RC 13, Québec (Québec), Canada, G1A 1A3
Téléphone : (418) 643-7391 Télécopieur : (418) 643-1865